

## PERGAM GLOBAL FUND R (ISIN : FR0013466174)

Compartiment de la SICAV PERGAM FUNDS géré par PERGAM

### Objectifs et politique d'investissement

#### Objectif de gestion

L'objectif de gestion du compartiment PERGAM GLOBAL FUND est de générer sur le long terme des plus-values en investissant sur diverses classes d'actifs, en titres vifs actions/obligation et/ou OPCVM/FIA, de manière diversifiée et flexible. L'objectif est d'atteindre une performance annuelle nette de frais supérieure à 4% pour les actions I et supérieure à 3,5% pour les actions R, sur la durée de placement recommandée (supérieure à 7 ans).

**L'objectif de performance est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marchés arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du compartiment.**

#### Politique d'investissement

Le gérant met en œuvre une gestion discrétionnaire et flexible.

Ce compartiment est exposé dans tous les types d'actifs financiers éligibles pouvant notamment être constitués en valeurs mobilières, en instruments des marchés monétaires et obligataires, en actions ou parts d'OPC.

Le compartiment a pour objectif sur son horizon de placement recommandé de participer à la hausse des marchés d'actions internationaux tout en cherchant à amortir les phases de baisse en cas d'anticipation correcte du gérant sur l'évolution des marchés, en combinant une sélection d'actions, d'obligations et un pilotage du risque par des stratégies de couvertures.

Le compartiment peut investir jusqu'à 100% en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA français ou européens et/ou de fonds d'investissement respectant les critères fixés par le Code Monétaire et Financier.

Le compartiment pourra également être exposé dans la limite de 75% de son actif sur des actions (titres vifs) de tous secteurs, de taille de capitalisation (dont 30% maximum de l'actif aux actions de petites capitalisations (capitalisation boursière inférieure à 1 milliards d'euros)), de toutes zones géographiques, y compris dans des pays émergents dans la limite de 10% de l'actif. Les pays émergents incluent en général des pays situés en Amérique Latine, en Asie, en Afrique, au Moyen-Orient et dans les régions en développement d'Europe de l'Est.

Selon les circonstances exceptionnelles de marché, le compartiment a la possibilité d'être exposé jusqu'à 100% de son actif total net en titres de créances, dépôts à terme et instruments du marché monétaire émis par des entités privées et/ou publiques, libellés dans une devise d'un pays membre de l'OCDE (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexé) sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée.

Le Compartiment pourra détenir des obligations convertibles à caractère obligataire (peu sensible aux fluctuations de l'action sous-jacente) ou à caractère mixte (sensible aux fluctuations de l'action sous-jacente).

La notation moyenne pondérée des encours obligataires détenus par le compartiment au travers des OPC ou en direct est au moins « Investment grade » selon l'échelle de notation d'au moins une des principales agences de notation ou jugée équivalente par la société de gestion. Le compartiment peut être exposé jusqu'à 40% de l'actif à des obligations réputées « spéculatives » dites « high yield » à savoir sans notation ou dont la notation peut être inférieure à « Investment grade ».

L'exposition au risque de change hors zone Euro n'excédera pas 50% de l'actif net du compartiment.

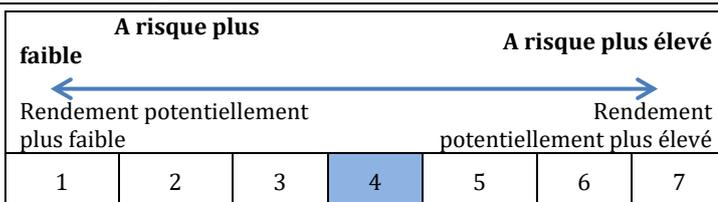
Le compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés règlementés internationaux, non règlementés et/ou de gré à gré pour couvrir le portefeuille au risque de marché actions, taux ou de change et/ou s'exposer au risque des marchés actions et de change. L'exposition globale (titres en direct et instruments à terme) ne pourra excéder 100% de l'actif net.

PERGAM GLOBAL FUND est un compartiment de capitalisation.

Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 7 ans.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées tous les jours au plus tard le vendredi avant 12 heures (J) auprès du dépositaire et exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour ouvrable (J). La valeur liquidative est calculée hebdomadairement chaque vendredi à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris et le dernier jour ouvré de chaque mois.

### Profil de risque et de rendement



#### Explication de l'indicateur et ses principales limites

• L'indicateur de risque a été calculé en intégrant des données historiques simulées et pourrait ne pas constituer une indication fiable quant au profil de risque futur du Fonds. • Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. • La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. • Le capital n'est pas garanti. • Le Compartiment appartient à la catégorie 4 en raison de la nature de ses investissements qui comprennent les risques présentés ci-dessous.

• Ces facteurs peuvent avoir une incidence sur la valeur des investissements du Compartiment ou exposer le Compartiment à des pertes. • La valeur des actions ou de titres liés à des actions peut être affectée par les mouvements des marchés boursiers quotidiens. • D'autres facteurs ayant une influence comprennent l'actualité politique et économique, les bénéfices des entreprises et les événements significatifs relatifs aux entreprises.

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur

• Risque de change : la performance peut être affectée par les fluctuations de change. • Risque de contrepartie : l'insolvabilité de tout établissement fournissant des services tels que la garde d'actifs ou agissant en tant que contrepartie à des instruments dérivés ou à d'autres instruments peut exposer le Fonds à des pertes financières. • Risque de crédit : risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.

## Frais

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Les frais et commissions servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et la distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement  |       |   |
|---|-------|---|
| Frais d'entrée  | 2%    | Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie). Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximums. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs, vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.                                       |
| Frais de sortie   | Néant |   |
| Frais prélevés par l'OPCVM sur une année                |       |   |
| Frais courants  | 2.75% | Les « frais courants » se fonde sur les frais estimés à la date d'agrément. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective. |
| Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances |       |   |
| Commission de performance                               | -     | 10% TTC au-delà d'une performance annuelle de 3,5%.   |

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.pergam.net](http://www.pergam.net)

## Performances passées

### Avertissement

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM sera calculée coupons et dividendes nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Date de création de l'Action R du compartiment : 24/02/2023

Devise de référence : EUR

**Les performances seront affichées à la fin de la première année civile complète, soit à partir de décembre 2024**

## Informations pratiques

Nom du dépositaire : ODDO BHF SCA

### Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM

Le prospectus de l'OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours sur simple demande écrite auprès de PERGAM 28 rue Bayard - 75008 PARIS.

### Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative

La valeur liquidative est disponible auprès de PERGAM ou sur le site internet [www.pergam.net](http://www.pergam.net) et sur les sites d'informations financières.

Le compartiment est constitué d'autres types d'actions. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces actions dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet [www.pergam.net](http://www.pergam.net).

### Fiscalité

Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention d'actions d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de PERGAM ne peut être engagée sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

PERGAM a mis en place une politique de rémunération, cette dernière est disponible sur le site internet suivant [www.pergam.net](http://www.pergam.net). Une copie papier de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

Ce compartiment est agréé en France et réglementé par l'AMF.

PERGAM est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **01/03/2023**.